Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 029-212901706-20260908-DE9126-DE

DELIBERATION

Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire le 2 septembre 2026, se sont réunis le 08 septembre 2026 à 19 heures 30 à la Mairie - salle du Conseil municipal - sous la Présidence de Benjamin MAUCCI, Maire.

Étaient présents :
Benjamin MAUCCI, Yvon TROADEC, Diane GAYET, David MATHIE, Christiane LE BERRE, Iwan LE CLECH, Hélèna LE FLOC'H, Noël LE DREZEN, Natacha DEZILES, Jean Paul LE DANTEC, Dominique PLOUZENNEC, Isabelle BOUEDEC, Sylvie RICHARD, Catherine SEGUIN, Frédéric ANCIEN, Linda KERBERENES, Jérôme LE BELLEC, Simon LAMBERT, Géraldine LE ROY, Arnaud PLATEL, Benoît LAGOUTTE-LOISEL, Marine GOURLAY, Jérôme LECOMPTE, Sandrine LE CAM, Germain GUICHAOUA,

Absents ayant donné pouvoir :

Erick SCWHARTZ	à	Jérôme LE BELLEC
Yuna STEPHANT	à	Germain GUICHAOUA

Nombre de conseillers :
- en exercice : 27
- présents : 25
- votants : 27

Secrétaire de séance : Iwan LE CLECH

DE9126- Désignation des commissaires de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Prévue au IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT) connaît au moment des transferts de compétence et d'équipement, l'évaluation des charges transférées des communes à la communauté d'agglomération et inversement. Le montant des charges transférées est ensuite imputé sur les attributions de compensation des communes.

Chacune des communes doit avoir au moins un représentant, qui doit être un élu du Conseil Municipal. Au-delà, la composition est libre. Il a été proposé par le conseil communautaire en date du 30 juin 2026 de fixer le nombre de représentants comme suit :

- 3 sont désignés par le conseil communautaire de Quimper Bretagne Occidentale ;
- 3 par le conseil municipal de la ville de Quimper ;
- 1 par le conseil municipal de chacune des autres communes membres.

Pour chaque membre titulaire, un suppléant est également désigné.

Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 029-212901706-20260908-DE9126-DE

Il est donc proposé de désigner, en tant que représentants de la commune de Plomelin au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), Monsieur Noël LE DREZEN comme membre titulaire et Monsieur Erick SCHWARTZ comme membre suppléant.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Désigne** en tant que représentants de la commune de Plomelin au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), Monsieur Noël LE DREZEN comme membre titulaire et Monsieur Erick SCHWARTZ comme membre suppléant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Plomelin, le 08 septembre 2026

Le Maire,
Benjamin MAUCCI



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte par transmission au contrôle de légalité et publication. Cet acte, s'il est contesté dans un délai de deux mois, peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité municipale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes.